

Foire aux questions sur les soldes impayés

4 juin 2012

1. Pourquoi procède-t-on actuellement au recouvrement de ces dettes?

Dans le contexte fiscal actuel, le gouvernement ontarien a annoncé qu'il met l'accent sur l'élimination du déficit et sur la protection des services essentiels, comme les soins de santé et l'éducation. Afin d'appuyer cet effort, le gouvernement s'efforce à recouvrer les montants dus à la Couronne.

En outre, le vérificateur général a recommandé de développer une approche équitable au recouvrement des fonds, qui comprend des modalités de remboursement raisonnables visant à compléter la pratique continue de recouvrer les fonds à même les futurs paiements de programme.

2. Pourquoi n'y a-t-il pas de remise d'intérêt en 2013?

Il est d'usage d'imposer des intérêts aux montants dus à la Couronne. En avril 2012, dans le contexte du budget provincial, le ministre a annoncé sa décision de continuer d'accorder une remise d'intérêt jusqu'en janvier 2013 uniquement. Le gouvernement fédéral a également fait l'annonce d'une remise d'intérêt pour 2012 et que la perception des intérêts recommencerait en 2013.

3. Quelles sont les options de remboursement?

La totalité du solde impayé, y compris les intérêts, doit être remboursée dans un délai de trois ans. Afin de rembourser votre solde impayé, vous pouvez choisir de :

- Payer le montant total avant le 31 décembre 2012 (dans ce cas, aucuns frais d'intérêt ne seront perçus)
- Payer le solde impayé par versements
- Continuer d'appliquer les futurs paiements de programme en vue de payer le solde impayé, à condition que ces paiements règlent le solde impayé dans le délai exigé de trois ans.

4. Y a-t-il des répercussions fiscales?

Oui. Les paiements de programme sont considérés comme un revenu agricole. Inversement, tout remboursement que vous effectuez est considéré comme une dépense agricole et peut servir à réduire votre revenu imposable.

La période de trois ans offerte aux producteurs pour rembourser leur solde impayé leur permettra d'assurer une planification fiscale et de tenir compte de l'effet des flux de trésorerie.

5. Dois-je rembourser un trop-perçu qui résulte d'une erreur de traitement d'Agricorp?

Oui. Tout trop-perçu qui résulte d'une dette envers la Couronne est recouvrable, quels que soient le moment et la manière dont la dette a été contractée.

6. Comment les trop-perçus seront-ils recouverts si je ne suis plus producteur agricole ou si je ne participe plus à des programmes?

Si vous êtes un producteur ayant un compte inactif :

- Nous communiquerons avec vous afin que vous soyez au courant de votre solde impayé et des changements à venir concernant les frais d'intérêt.
- Vous devez établir un plan de remboursement visant rembourser au moins le tiers de votre dette totale chaque année, et le solde dû dans une période de trois ans.

7. Qu'arrive-t-il si je décide de ne pas rembourser mon solde impayé?

Le défaut d'établir un plan de remboursement avec Agricorp peut avoir pour résultat que votre compte sera soumis aux mêmes processus de recouvrement relatifs au règlement des dettes envers la Couronne.

8. Puis-je négocier le montant en souffrance?

Non. Agricorp a le pouvoir de négocier les modalités de remboursement dans le respect de la période de remboursement de trois ans. Il n'est pas possible de négocier le montant de la dette.

9. Y a-t-il un délai de prescription?

Toutes les dettes envers la Couronne sont recouvrables, peu importe le moment où la dette a été contractée.

10. Pourquoi n'a-t-on pas communiqué avec moi auparavant en ce qui a trait à ce solde impayé?

Les producteurs sont au courant de tout trop-perçu qui peut s'être produit lorsqu'ils reçoivent leur Avis de calculs des paiements. Si vous avez actuellement un solde impayé, vous recevrez un exposé récapitulatif sur ces trop-perçus, afin que vous soyez au courant des montants dus, ainsi que leur provenance. Auparavant, les trop-perçus étaient recouverts uniquement à même les futurs paiements de programme.

11. Pourquoi ai-je reçu un trop-perçu?

Les trop-perçus peuvent se produire à la suite de la soumission de formulaires d'inscription incomplets, d'erreurs de traitement, de changements apportés à l'exploitation agricole et d'après la nature des programmes qui fournissent des avances de programme aux producteurs ayant des difficultés financières.

12. Pourquoi y a-t-il tant de trop-perçus?

Au cours des 10 dernières années, les agriculteurs ontariens ont reçu des paiements totalisant 3,5 milliards de dollars des gouvernements fédéral et provincial. À l'heure actuelle, environ 4 500 agriculteurs ont des comptes dont les soldes impayés s'élèvent à environ 30 millions de dollars, soit moins de 1 p. 100 des paiements qui ont été effectués.